



Charte de l'enseignement à distance EFIR-1^{er} degré

L'enseignement à distance (EAD) a été mis en place à l'EFIR en raison de la situation sanitaire actuelle. Initialement prévu pour quelques semaines, il s'installe aujourd'hui dans la durée.

L'EAD, effectué à temps plein de manière exclusive jusqu'au retour en présentiel, se pratique généralement à domicile, sans accès systématique à des espaces dédiés et pour la plupart des membres de la communauté éducative dans un environnement familial, ce qui complique nécessairement cet enseignement. Cette charte a pour objet d'aider à la continuité éducative de façon la plus soutenable et la plus durable possible.

Cette charte clarifie et explicite les règles qui permettront à chaque membre de la communauté éducative de mieux vivre cette situation complexe et exceptionnelle.

L'ensemble de la communauté scolaire s'engage dans une démarche d'enseignement et de travail à distance, ayant pour but d'entretenir le lien entre l'élève, ses apprentissages, l'institution scolaire et ses camarades. Afin d'éviter de faire peser de façon excessive la situation d'enseignement à distance sur la vie personnelle de chacun, l'ensemble des membres de la communauté éducative vise une organisation préservant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les personnels, vie privée et vie scolaire pour les élèves, travail, vie de famille et accompagnement scolaire de leurs enfants pour les parents.

Tous les membres de la communauté s'engagent **à un usage raisonné des outils de communication** sur des horaires de travail allant du dimanche au jeudi, pouvant varier d'un niveau à l'autre. Les emplois du temps ont été construits, notamment en maternelle en partenariat avec les familles.

Ces temps d'échanges importants avec l'enseignant sont primordiaux mais doivent être définis en amont pour qu'ils ne soient pas intrusifs dans la vie privée de chacun. Ainsi, des sollicitations peuvent être envoyées en dehors des horaires définis mais n'appellent pas de réponse en dehors des horaires et jours définis par les intéressés.

Principes spécifiques aux élèves :

- Respecter son emploi du temps et participer à tous les cours programmés.
- Allumer sa caméra lorsque le professeur le demande.
- Garder son micro éteint quand on n'a pas besoin d'intervenir.
- Adopter un comportement adapté aux apprentissages et au déroulement des cours : ce qui signifie s'installer assis à une table, dans un endroit propice au travail, si possible avec un casque, intervenir de façon appropriée, sur la base du respect, que ce soit dans la prise de parole ou le partage de documents
- Faire les devoirs et les remettre aux jours prévus et selon la forme demandée
- Lors des évaluations, travailler seul, sans aide.



- Ne pas enregistrer les cours en ligne, ne pas prendre non plus de photos de ceux-ci (respect du droit à l'image).
- Ne pas diffuser les cours préparés et assurés par un enseignant (respect de la propriété intellectuelle)
- Ne pas inviter de personne extérieure à la classe pendant les cours en ligne, que la personne soit interne ou externe à l'établissement.
- N'utiliser le chat de la salle de classe virtuelle que pour solliciter la parole ou poser une question en lien avec le cours.
- En cas de besoin d'aide : en parler au professeur, professeur principal, CPE, surveillant. Il est possible aussi de solliciter l'infirmière ou la psychologue scolaire qui sont disponibles pour aider.

Principes spécifiques aux professeurs :

Le temps de travail à distance est constitué :

- du temps de travail du professeur centré sur ses missions classiques au sein de l'EFIR : cours/préparation/correction, suivi des élèves.
- de son temps de formation.
- du temps nécessaire à la concertation : conseils de niveau de cycle, des maîtres, réunions d'équipes... Les temps de formation et de concertation sont des temps de travail durant lesquels les personnels sont déchargés de leurs missions ordinaires.

Chaque professeur :

- proposera une organisation modulée de l'enseignement à distance qui permette à chaque élève de progresser : alternance de cours virtuels en classe entière, de prises en charge en groupes, de prises en charge individualisées en fonction des besoins
- pensera les différents temps d'apprentissage des élèves en tenant compte du fait que l'apprentissage à distance nécessite un temps lent, en ménageant des pauses permettant l'assimilation des connaissances.
- veillera à un équilibre entre temps de travail des élèves synchrone et asynchrone. La durée des temps synchrones est très variable en fonction de l'âge des enfants. De deux zooms par jour pour les plus petits en maternelle à une alternance de temps synchrones et asynchrones en élémentaire couvrant globalement la durée du temps scolaire.

Principes spécifiques aux parents :

- Consulter l'emploi du temps de son enfant et s'assurer qu'il assiste au cours.
- Veiller à ce que son enfant allume sa caméra lorsque le professeur le demande.



- Sensibiliser son enfant à l'importance de demeurer attentif lors des classes virtuelles.
- Prendre régulièrement connaissance du travail de son enfant par les moyens mis à disposition.
- Ne pas intervenir pendant les cours en ligne.
- Ne pas aider son enfant pendant les évaluations.
- Répondre aux sollicitations de l'établissement et consulter régulièrement tous les moyens de communication avec lesquels le lycée fonctionne (mail, pronote et web).
- Solliciter les professeurs ou personnels uniquement aux heures de travail ou du moins ne pas attendre de réponse de leur part en dehors de ces heures.
- Face à une question relative à un cours ou à un travail, la poser à l'enseignant concerné.
- Transmettre toute information utile pour comprendre les difficultés rencontrées par son enfant, ou les conditions de son travail à la maison, afin d'éviter les incompréhensions.
- Veiller à ce que son enfant se repose suffisamment, conserve une routine proche du rythme scolaire et dispose de moments récréatifs (activités ludiques sans lien avec l'environnement scolaire, ...).